

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances  
Service du Budget & Gestion Financière  
12409

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 15 DECEMBRE 2017  
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT****OBJET : Provision pour risques financiers - Exercice 2018.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Face à la multiplication des satellites des collectivités locales, la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR) et la réforme comptable du 22 juin 1994 ont pris en considération le besoin de transparence financière au sein des collectivités locales.

Par délibérations n°128 du 14 janvier 1994 et n°33 du 21 juin 1996, la collectivité a approuvé, d'une part le principe de la présentation, chaque année à l'Assemblée départementale, d'un budget consolidant les risques encourus par le Département en fonction de la situation financière de ses satellites et, d'autre part, l'inscription d'une provision pour risques financiers consécutive à l'octroi de garanties d'emprunt. Une évolution de ces dispositifs a été adoptée par délibérations n°81 du 24 juin 1999 et n°100 du 17 décembre 2001. Le présent rapport a pour objet de proposer la provision pour risques financiers au titre de l'exercice 2018.

Les données de calcul utilisées pour définir les risques sont relatives à l'exercice comptable 2016 en matière de bilans et comptes de résultat et celles estimées au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les encours garantis dont les contrats d'emprunts ont été signés par les différentes parties. Quatre secteurs d'activités composent la présente étude : « logement social », « associations », « établissements publics de santé ou médico-social » et « sociétés d'économie mixte et divers ».

Le montant du capital garanti restant dû pour les quatre secteurs d'activité étudiés est évalué, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à 1.354 M€ (+69 M€ soit +5,4% par rapport à 2017). L'analyse de la situation financière des comptes de l'exercice 2016, cumulée à la croissance de l'encours, conduit à l'augmentation du montant total de la provision pour risque financier de 6.909.049 €. La provision 2018 pour risques financiers, dont les détails figurent en annexe, s'élève désormais à 18.126.616 €. Au bénéfice des considérations mentionnées dans le présent rapport, je vous propose de vous prononcer sur les termes de la délibération jointe.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL